



Loi sur les terres publiques du Yukon Synthèse des résultats

Janvier 2023



Table des matières

La Loi sur les terres publiques du Yukon.....	3
Processus de consultation.....	4
Thèmes ressortis de la consultation.....	4
Synthèse des résultats.....	8
Idéal.....	9
Les terres dans les collectivités et les municipalités.....	10
Rôle des terres publiques dans la vie des résidents.....	12
Facteurs importants pour la vente ou la cession de bail de terres publiques.....	13
Appui à l'aménagement des terres par le secteur privé et les gouvernements autochtones.....	14
Mode de vie et terres publiques éloignées.....	15
Considérations sur les terres publiques éloignées.....	16
Accès aux terres publiques éloignées.....	17
Préoccupation concernant l'utilisation actuelle des terres publiques.....	18
Gérer les usages commerciaux et récréatifs et les conflits entre les usages.....	20
Protection contre les dommages environnementaux et accès responsable.....	21
Gestion de nouvelles routes.....	22
Protéger les ressources patrimoniales.....	23
Autres commentaires.....	24
Analyse approfondie des thèmes.....	25
Le territoire et les régions sauvages sont extrêmement importants pour les Yukonnais et les Yukonnaises.....	25

Maintenir un environnement sain.....	26
Respect des valeurs et des droits des Premières Nations	28
Mettre à disposition plus de terres pour le lotissement résidentiel et commercial	31
Terminer les plans d'aménagement régionaux.....	32
Garantir l'accès égal et équitable aux terres publiques.....	32
Renforcer le respect, la surveillance et l'application des règlements sur la gestion des terres	33
Et ensuite?	35
Annexe 1.....	36



La loi sur les terres publiques du Yukon

La nouvelle loi sur les terres publiques du Yukon vise à moderniser la gestion des terres publiques dans le territoire et à remplacer deux lois différentes qui régissent deux ensembles de terres publiques.

Cette loi améliorera notre façon de gérer l'utilisation des terres et les activités connexes au Yukon. Elle visera les activités récréatives (cabanes, camping, véhicules hors route, vélo, randonnée). Elle encadrera aussi le lotissement résidentiel, les activités commerciales, l'exploitation des ressources et le développement industriel ainsi que la préservation des valeurs culturelles, patrimoniales et environnementales.

Le travail de refonte de la législation sur les terres publiques est mené par le gouvernement du Yukon en étroite collaboration avec les Premières Nations du territoire, les gouvernements autochtones transfrontaliers et le Conseil des Premières Nations du Yukon. Nous travaillons de concert grâce à un comité directeur intergouvernemental. Le présent document résume les résultats de la consultation publique de 2022 et donne d'importantes informations à considérer pour les travaux en cours du comité directeur. D'autres consultations publiques auront lieu une fois que le comité aura formulé ses propositions pour la nouvelle loi.

Processus de consultation

Le 1^{er} mars 2022, le gouvernement du Yukon a publié un document de discussion sur son projet de loi afin de recueillir les commentaires du public à ce sujet. Les questions du document de discussion ont aussi été regroupées dans un sondage en ligne. La date limite initiale pour soumettre des commentaires était le 30 avril 2022; elle a ensuite été repoussée au 30 mai 2022.

Au cours de ce processus, il y a eu plusieurs réunions avec les représentants des Premières Nations, le secteur privé, les commissions et conseils mandatés, les groupes environnementalistes et d'autres organisations non gouvernementales. Au total, nous avons tenu 37 réunions, et 182 personnes ont soumis des commentaires écrits à l'adresse yukon.ca/fr/engagements.

Merci à toutes les personnes qui nous ont fait part de leurs commentaires.

Thèmes qui sont ressortis de la consultation

La consultation publique a permis d'obtenir un vaste éventail de réponses de la population. Plusieurs thèmes importants se dégagent des consultations. Ils sont résumés ci-dessous.

Le territoire et les régions sauvages sont extrêmement importants pour les Yukonnais et les Yukonnaïses

Le territoire et la façon dont il est géré se trouvent au cœur du mode de vie au Yukon. L'accès au territoire est la raison pour laquelle tant de personnes choisissent de vivre ici.

Principaux points évoqués :

- C'est le territoire ancestral des Premières Nations du Yukon, lieu dépositaire de leurs droits, histoire et culture.
- Le territoire est au cœur des activités récréatives comme la randonnée, la chasse, la pêche, le camping et l'exploration, et des activités économiques comme le piégeage, le tourisme, l'industrie forestière et minière, l'agriculture et la recherche scientifique.
- L'accès au territoire rapproche les gens de la nature. Il inspire les habitants comme les visiteurs.
- Faire des activités sur le territoire contribue au mieux-être physique et mental.

Un environnement sain à protéger

Préserver un environnement sain et durable faisait partie des plus hautes priorités de la nouvelle loi.

Les participants ont évoqué plusieurs mesures prioritaires :

- Limiter et surveiller le développement pour qu'il ne nuise pas à l'environnement.
- Veiller à la santé des espèces sauvages et de leurs habitats.
- Créer davantage de zones protégées pour gérer adéquatement les habitats essentiels et les zones particulières.
- Garder d'importantes aires de nature sauvage exemptes de routes et d'aménagements.

Respect des valeurs et des droits des Premières Nations

Parmi les réponses, l'une des priorités évoquées est la nécessité de respecter et d'honorer les gouvernements autochtones.

En voici quelques exemples :

- Veiller au respect des ententes définitives avec les Premières Nations.
- Respecter les droits, l'histoire, la culture et les valeurs des Premières Nations.
- Consulter les gouvernements autochtones et collaborer avec eux de manière significative pour tout ce qui touche l'aménagement des terres et la gestion foncière.

Mettre à disposition plus de terres pour le lotissement résidentiel et commercial

On a également insisté sur la nécessité d'ajouter des terres au régime foncier pour répondre aux besoins d'une population en plein essor.

Principaux points évoqués :

- Les Yukonnais et les Yukonnoises expriment le besoin urgent d'options de logement abordable dans les collectivités et leurs environs.
- On a besoin aussi de parcelles commerciales et récréatives, ainsi que de parcelles résidentielles en milieu rural.
- Des baux devraient être mis à disposition au moyen de processus planifiés qui tiennent compte des besoins de la collectivité, des plans d'aménagement actuels, de leurs impacts environnementaux et de leurs effets sur d'autres utilisations des terres.
- Les baux devraient être abordables, et leur processus de distribution, juste et équitable.
- Différents types de baux qui conviennent à différents usages devraient être conçus, par exemple, pour créer des campements touristiques dans la nature et des itinéraires publics de randonnée d'une cabane à l'autre.

Régions assorties d'un plan d'aménagement approuvé

Dans le sondage, beaucoup ont mentionné l'importance de terminer les plans d'aménagement avant d'entreprendre les développements.

Principaux points évoqués :

- Planifier l'aménagement du territoire permettra de déterminer quelles zones conviennent à différents usages (accès, développement et protection) et de concevoir les régimes de gestion des terres en conséquence.
- Les plans d'aménagement du territoire permettront de gérer la croissance et d'atteindre le bon équilibre entre le développement et la conservation, et de résoudre les conflits potentiels dans l'utilisation des terres.
- La consultation avec les gouvernements des Premières Nations, les parties intéressées et la population en général est essentielle pour planifier l'aménagement du territoire.

Garantir l'accès égal et équitable aux terres publiques

Dans le sondage, beaucoup étaient en faveur d'une nouvelle loi qui garantirait l'accès équitable aux terres publiques.

Principaux points évoqués :

- Toutes les terres publiques devraient être accessibles à la population.
- Le développement privé ne devrait pas restreindre le droit de la population d'avoir accès aux terres publiques.
- Cela ne signifie pas que les participants appuient la construction de routes et de sentiers pour accéder à toutes les terres publiques. Au contraire, beaucoup ont demandé que plusieurs zones de nature sauvage restent exemptes de routes et de sentiers. Ces zones devraient être accessibles à la population, mais sans que des routes ou des sentiers soient nécessaires.

Renforcer le respect, la surveillance et l'application des règlements sur l'aménagement des terres

Plusieurs participants au sondage ont fait part de leurs préoccupations concernant la force des règlements actuels sur l'aménagement des terres et la façon dont on les faisait respecter.

Principaux points évoqués :

- Il faudrait appliquer davantage les lois pour remédier à l'occupation non autorisée des terres publiques.
- Il est urgent de renforcer les règlements et leur application pour se pencher sur la délivrance de permis d'aménagement de routes et de sentiers pour usages motorisés, ainsi que sur la gestion et la remise en état de ces voies.
- L'accès des véhicules tout-terrain (VTT) aux terres publiques produit de nombreux effets négatifs sur l'environnement. On observe, par exemple, l'aménagement illégal de sentiers, la perte d'habitat, les perturbations causées aux espèces sauvages, la chasse excessive, la fragmentation des habitats et des aires de nature sauvage, et la détérioration de la surface du sol sur les sentiers et autour d'eux. Il est urgent de renforcer les règlements sur l'utilisation des VTT et leur application sur sentier comme hors sentier.

Synthèse des résultats

Cette section fait correspondre chaque question posée dans le sondage avec les principales réponses données. Pour chacune des questions, les commentaires sont regroupés en fonction des sujets récurrents.

Les réponses sont notées en fonction du nombre approximatif de répondants différents qui ont fait le même commentaire. C'est une indication générale de la mesure dans laquelle une préoccupation ou une opinion est répandue parmi les répondants. Voici le système de notation utilisé :

Signification du nombre d'étoiles	
Cinq étoiles : réponse la plus fréquente	*****
Quatre étoiles : réponse très fréquente	****
Trois étoiles : réponse fréquente	***
Deux étoiles : réponse peu fréquente	**
Une étoile : réponse très peu fréquente	*

Certaines questions ont reçu plus de réponses que d'autres, parce que les répondants n'ont pas nécessairement répondu à toutes les questions. En général, les dernières questions ont reçu moins de réponses que les premières.

Idéal

Question posée

Quels sont les principaux objectifs ou quelles sont les priorités qui devraient orienter notre vision d'une loi sur les terres publiques du Yukon?

Synthèse des résultats

Qualité de l'environnement

Garantir un environnement durable	*****
Protéger l'intégrité et la qualité de l'environnement	*****
Protéger la santé des espèces sauvages et de leur habitat	****
Protéger la nature sauvage	***

Disponibilité des terres

Rendre les terres aménagées accessibles aux Yukonnais et aux Yukonnoises	*****
Rendre disponibles des terres résidentielles, en milieu urbain et rural	****
Rendre disponibles des terres pour la construction de chalets et les loisirs	**
Soutenir l'aménagement commercial et l'exploitation des ressources	**

Les gouvernements des Premières Nations

Respecter les droits et les valeurs des Premières Nations de même que les ententes définitives qu'elles ont conclues	*****
Collaborer avec les gouvernements des Premières Nations	****

Aménagement du territoire

Soutenir l'aménagement du territoire	***
--------------------------------------	-----

Viser l'équilibre entre la conservation et le développement	***
---	-----

Accès du public

Garantir l'accès égal et équitable de la population aux terres publiques	****
--	------

Loisirs

Soutenir les activités récréatives de la population sur les terres publiques	**
--	----

Harmonisation avec les autres lois

Veiller à l'harmonisation de la nouvelle loi sur les terres publiques aux autres lois	**
---	----

Les terres dans les collectivités et les municipalités

Questions posées

Quels besoins et quelles possibilités d'avenir faut-il prendre en considération dans le cadre de la gestion des terres dans les collectivités et les municipalités du Yukon?

Synthèse des résultats

Nécessité de protéger l'environnement

Garantir la viabilité des écosystèmes	*****
Protéger les espèces sauvages et leurs habitats	****
Protéger les aires de nature sauvage	***
Réduire les effets des changements climatiques et s'y adapter	**

Nécessité de gérer la croissance

Veiller à gérer la croissance et le développement	*****
Planifier l'aménagement des terres avant d'entreprendre le développement	***
Consulter les communautés	***

Veiller à l'équilibre entre le développement et la conservation	**
---	----

Nécessité de travailler avec les gouvernements des Premières Nations

Respecter les droits et valeurs des Premières Nations de même que les ententes définitives qu'elles ont conclues	****
Collaborer avec les gouvernements des Premières Nations	***
Respecter les valeurs sociales et culturelles des Premières Nations	***

Nécessité d'ouvrir de nouvelles terres au développement

Besoin de terrains abordables pour le logement, en milieu urbain et rural	*****
Besoin de lots commerciaux	**
Besoin d'infrastructures pour soutenir le développement	**
Besoin de coordination avec les municipalités	*

Nécessité d'appuyer différents types d'aménagements

Soutenir les activités récréatives	***
Soutenir le développement économique et l'exploitation des ressources	**
Soutenir la chasse, la cueillette et la pêche traditionnelles	**



Rôle des terres publiques dans la vie des résidents

Questions posées

Quel est le rôle des terres publiques dans la santé économique, sociale et culturelle ainsi que dans le mode de vie de votre famille au sein de votre collectivité ou municipalité?

Synthèse des résultats

Rôle culturel et lié au mode de vie

Donne accès aux grands espaces à tous et à toutes	*****
Contribue à la santé et au bien-être des personnes	****
Soutient les cultures et pratiques des Premières Nations	***
L'accès au territoire est la raison pour laquelle nous vivons au Yukon	***
Nous donne accès à la nature sauvage	***
Nous apprécions sa paix et sa beauté, qui nous ressourcent	***
Le territoire nous relie à la nature	**

Rôle récréatif

Favorise les loisirs de plein air	*****
Activités de plein air non motorisées en sentier (randonnées, vélo, ski)	****
Chasse	***
Camping	***
Pêche	**
Navigation de plaisance	**
VTT et motoneige	*

Rôle économique

Soutenir les activités de subsistance (cueillette de petits fruits, ramassage de bois pour le feu, chasse)	***
Territoire pour l'industrie minière et forestière et l'agriculture	***
Territoire pour développer le tourisme	**

Rôle environnemental

Les terres publiques sont importantes pour les écosystèmes	**
--	----

Facteurs importants pour la vente ou la cession à bail de terres publiques

Questions posées

De quels autres facteurs importants faut-il tenir compte lorsqu'on discute de la vente ou de la cession à bail de terres publiques?

Synthèse des résultats

Aménagement des terres

Dans les ventes et cessions à bail, on doit :

Respecter les plans d'aménagement réalisés	*****
Posséder des avantages nets pour le public (la meilleure utilisation)	****
Être soumis à la consultation de la population et des parties intéressées	****
Respecter les valeurs des Premières Nations de même que les ententes définitives qu'elles ont conclues	***
Faire partie du développement planifié (pas de demande de parcelle isolée)	**
Répondre aux besoins précis de la collectivité	*
Être compatibles avec la capacité d'accueil des terres	*

On doit considérer les effets sur :

L'environnement	*****
Les espèces sauvages et leurs habitats	****
L'usage et les usagers des terres environnantes	***
L'accès public	***
Les aires récréatives	**

Processus d'aliénation juste et équitable

Les ventes et cessions à bail doivent :

Offrir des terres à prix abordable (le prix actuel des terres est trop élevé)	****
Se faire selon un processus d'aliénation transparent et ouvert à toute la population	****
Donner la priorité aux Yukonnais (pas de propriétaires étrangers)	***

Type et gestion de tenures

Le gouvernement du Yukon devrait :

Envisager différentes options de tenures pour différents besoins	****
Faire respecter les règlements, particulièrement ceux touchant l'industrie minière et l'agriculture	***
Encourager les options de cession à bail (plus souples que la vente)	**
S'opposer aux options de cession à bail (manque de sécurité)	*

Appui à l'aménagement des terres par le secteur privé et les gouvernements des Premières Nations

Questions posées

Comment pouvons-nous encourager et soutenir des initiatives privées et des projets autochtones d'aménagement des terres?

Synthèse des résultats

Aménagement du territoire

Consulter les municipalités, la population et les gouvernements des Premières Nations	***
Déterminer les zones convenant au développement	***
Rendre des terres accessibles pour satisfaire à la demande grandissante	***
Offrir un éventail d'options pour répondre aux besoins de développement	**

Le processus d'aliénation des terres :

Doit être transparent, ouvert et juste	***
Doit comporter des échéances et des règles raisonnables	**
Devrait être facile à suivre et comporter moins de formalités administratives et de paperasse	**
Doit rendre les terres plus abordables (les prix actuels sont trop élevés)	*

Collaboration – Travailler ensemble et considérer les projets conjoints avec :

Les gouvernements des Premières Nations	***
Les municipalités	**
Le secteur privé	*

Autre

Les gouvernements des Premières Nations devraient décider comment ils veulent développer le territoire	**
Améliorer les options de financement (subventions, mesures d'encouragement, etc.)	**
Envisager différentes options de tenures	**
Ne pas encourager n'importe quel développement, voire garder toutes les terres publiques	*

Mode de vie et terres publiques éloignées

Questions posées

Quels sont les principaux aspects de votre mode de vie qui dépendent de l'accès aux terres publiques dans l'arrière-pays?

Synthèse des résultats

Types de modes de vie et d'activités soutenues

Activités récréatives en général	****
Santé mentale et physique	****
Entrer en relation avec la nature, apprécier sa beauté et ses avantages	****
Activités de plein air non motorisées en sentier (randonnées, vélo de montagne, ski, etc.)	****
Chasse (comme activité récréative ou de subsistance)	***
Pêche (comme activité récréative ou de subsistance)	***
Activités de subsistance (approvisionnement en nourriture, en bois, en plantes médicinales, etc.)	***
Camping (sauvage ou sur des terrains aménagés)	**
Apprécier la nature, les zones sauvages non aménagées	**
Moyen de subsistance économique (industrie minière, piégeage, recherche scientifique)	**



Navigation de plaisance (planche à pagaie, kayak, excursion sur les cours d'eau)	*
Explorer (découvrir de nouveaux lieux)	*

Type d'accès nécessaire pour votre mode de vie

Routes	***
Sentiers fermés aux véhicules motorisés	***
Sentiers (pour véhicules motorisés ou non)	**
VTT et 4x4 (en sentier et hors sentier)	**
Navigation sur les rivières et les lacs	**
Motoneiges (en sentier et hors sentier)	*
Équitation (en sentier et hors sentier)	*
Aéronefs (hydravions et hélicoptères)	*

Préoccupations par rapport à l'accès aux terres publiques éloignées

L'accès aux terres éloignées devrait être limité	***
L'accès susceptible d'endommager l'environnement ne devrait pas être permis	***
Les zones publiques devraient rester ouvertes à la population	**

Considérations sur les terres publiques éloignées

Questions posées

De quels facteurs faut-il tenir compte pour que ces terres répondent le mieux possible à vos besoins?

Synthèse des résultats

Entreprendre l'aménagement des terres

Terminer la planification de l'utilisation des terres avant d'entreprendre le développement	*****
Établir des aires protégées (pour les habitats et les zones particulières)	****
Viser l'équilibre entre la conservation et le développement	***

Restreindre le développement sur les terres publiques de l'arrière-pays

Ne pas aménager les aires de nature sauvage éloignées	****
Maintenir l'intégrité écologique de l'arrière-pays	****



Protéger les espèces sauvages et les habitats importants	***
Ne pas autoriser l'accès aux VTT sur les terres publiques éloignées	**
Interdire toute nouvelle route dans les aires de nature sauvage	**

Soutenir l'accès et l'aménagement responsable

Maintenir et améliorer l'accès aux terres publiques éloignées	***
Autoriser le développement responsable (minier, touristique, forestier)	***
Rendre accessibles des constructions (logement, chalets, tourisme)	**
Aménager et entretenir des sentiers (ouverts ou fermés aux véhicules motorisés)	**
Appuyer la construction d'infrastructures récréatives (aires de repos, cabanes, etc.)	**
Gérer et limiter l'utilisation en fonction de la capacité d'accueil du territoire	**

Autre

Respecter les valeurs des Premières Nations de même que les ententes définitives qu'elles ont conclues	***
Laisser toutes les terres publiques accessibles à la population	***
Diminuer la quantité de règlements, laisser les gens tranquilles	*

Accès aux terres publiques éloignées

Questions posées

De quels facteurs faut-il tenir compte pour que ces terres restent accessibles à l'ensemble des Yukonnais et des Yukonnaïses?

Synthèse des résultats

Général

Veiller à ce que la population conserve son droit d'accès aux terres publiques	***
Terminer la planification de l'utilisation des terres pour déterminer un accès adéquat	***
Respecter les droits des Premières Nations de même que les ententes définitives qu'elles ont conclues	***
Ne pas autoriser la tenure privée à restreindre l'accès public aux terres publiques	**



Conserver les zones naturelles

Toutes les terres ne devraient pas être accessibles, certaines zones devraient rester sauvages	***
Réduire au minimum le nombre de routes et de sentiers	**
Interdire et limiter l'accès motorisé aux terres éloignées	**
Protéger les espèces sauvages et leurs habitats	*

Entretien et aménager les infrastructures d'accès

Planifier et entretenir les corridors d'accès	**
Favoriser les routes publiques (ouvertes aux véhicules motorisés)	**
Favoriser les sentiers publics (pour véhicules motorisés ou non)	**
Soutenir les réseaux de sentiers de randonnée d'une cabine à l'autre	*

Préoccupation concernant l'utilisation actuelle des terres publiques

Questions posées

Avez-vous des préoccupations particulières quant à l'utilisation actuelle des terres publiques, ou des commentaires sur la manière dont elles devraient ou ne devraient pas être utilisées?

Synthèse des résultats

Préoccupation concernant l'utilisation actuelle

Trop de dommages et de dégradation de l'environnement sur les terres publiques	***
Ordures et excréments sur les terrains de camping et pollution industrielle	***
Occupation illégale sur les claims miniers, les camps et ailleurs	***
VTT causant des dommages, particulièrement hors sentier et dans les zones alpines	**
Effets sur les espèces sauvages (perte d'habitat, perturbation et chasse excessive)	**
Dommages miniers au paysage et aux réseaux hydrologiques	**
Aménagement illégal de sentiers, surtout par des utilisateurs de VTT	**



Il y a trop de sentiers et de sentiers surutilisés	*
Pourvoiries qui se servent des terres publiques pour un usage privé	*

Commentaires concernant la manière dont elles devraient être utilisées

Terminer les plans d'aménagement du territoire pour déterminer la meilleure utilisation des terres	***
Respecter les droits et valeurs des Premières Nations de même que les ententes définitives qu'elles ont conclues	***
Interdire les VTT dans toutes les aires de nature sauvage	***
Renforcer les règlements sur l'utilisation de VTT sur toutes les terres publiques	**
Créer davantage de zones protégées	**
Application plus rigoureuse des règlements (mines, camps, occupation illégale et VTT)	**
Améliorer les règlements et leur application (protection environnementale)	**
Créer des options de tenures pour le tourisme et les activités récréatives en région éloignée	*
Sensibiliser les gens aux comportements responsables sur les terres publiques	*
Limiter et encadrer tout nouvel accès ou nouveau développement sur les terres publiques	*
Mettre fin au jalonnement libre de claims miniers sur les terres publiques	*
Mettre fin aux demandes de parcelles isolées sur les terres publiques	*

Gérer les usages commerciaux et récréatifs et les conflits entre les usages

Questions posées

Comment pouvons-nous garantir que la grande variété d'activités commerciales et récréatives sur ces terres se poursuive, tout en gérant les conflits possibles entre les usages adjacents?

Synthèse des résultats

Comment appuyer l'accès continu aux terres publiques éloignées

Terminer les plans d'aménagement des terres pour en déterminer l'accès et l'usage adéquats	***
Consultations publiques (forums publics, dialogues avec les Premières Nations et les parties prenantes)	***
Respecter les droits et valeurs des Premières Nations de même que les ententes définitives qu'elles ont conclues	***
Encourager l'accès équitable au territoire pour tous les membres du public	**
Avoir en place un processus d'attribution des tenures transparent et juste	*
Ne pas trop réglementer, garder les choses simples	*

Comment gérer les conflits entre les usages de terres adjacentes

Établir des règles d'utilisation des terres claires grâce au zonage, aux permis et à la réglementation	****
Renforcer l'application des règlements sur l'utilisation des terres et l'environnement	***
Déterminer des limites strictes sur le développement des terres éloignées et leur accès	**
Promouvoir le respect mutuel entre tous les usagers des terres	**
Améliorer la communication entre tous les groupes d'usagers	**
Interdire le jalonement libre de claims miniers, car cela crée des conflits et invalide l'aménagement des terres	*

Protection contre les dommages environnementaux et accès responsable

Questions posées

Quelles mesures faudrait-il envisager pour protéger adéquatement l'écosystème des terres publiques de l'arrière-pays et pour qu'on y accède de manière responsable?

Synthèse des résultats

Planification, sensibilisation et collaboration

Planifier et créer des aires protégées	*****
Terminer les plans d'aménagement des terres pour déterminer des usages et un accès adéquats	****
Respecter les droits et valeurs des Premières Nations de même que les ententes définitives qu'elles ont conclues	***
Sensibiliser toutes les parties sur le respect du territoire	***
Tenir des consultations publiques (forums et dialogues avec toutes les parties prenantes)	**
Collaborer avec les parties importantes	**
Catégoriser et protéger les terres humides	**

Gérer le développement

Évaluer les répercussions du développement proposé avant de l'autoriser	***
Limiter et réduire au minimum le développement sur les terres publiques éloignées	***
Exiger la remise en état et la restauration de toutes les zones touchées	***
Exiger des dépôts de sécurité pour couvrir les coûts de remise en état	**
Exiger la surveillance environnementale de tous les projets de développement	**
Limiter les visites en fonction de la capacité d'accueil des terres	**
Mettre fin au jalonnement libre et encadrer l'exploitation minière pour limiter les dommages	**

Règlements

Renforcer l'application des règlements	****
Avoir des règlements et des conditions de délivrance de permis stricts pour l'utilisation des terres pour tous les usagers	***
Nous n'avons pas besoin de davantage de règlements, laissez-nous tranquilles	*

Encadrement de l'accès

Réguler toutes les utilisations de VTT et les interdire dans les zones fragiles	****
Permettre l'accès motorisé sur les sentiers désignés seulement	**
Limiter et réduire au minimum la construction de nouvelles routes	**

Gestion de nouvelles routes

Questions posées

Croyez-vous que les routes récemment tracées dans ces terres sont gérées de manière à protéger l'environnement? Si ce n'est pas le cas, quelles solutions pourrait-on apporter à ce problème?

Synthèse des résultats

Les nouvelles routes construites sont-elles gérées adéquatement?

Non	*****
Oui	***

Problèmes causés par les routes

Les routes produisent trop d'impacts environnementaux négatifs	****
Les routes causent des pertes d'habitat, perturbent les espèces sauvages et entraînent une chasse excessive	**
Les routes facilitent l'accès des VTT, entraînant une augmentation de la circulation hors sentiers et des dommages connexes	**
Les routes fragmentent les aires naturelles et les habitats des espèces sauvages qu'elles constituent	**
Les routes facilitent l'introduction de graines et de plantes envahissantes	*



Solutions proposées

Rendre obligatoire la remise en état des routes inutilisées	***
Adopter des règlements clairs (construction, utilisation et remise en état des routes)	***
Interdire l'accès public par des routes construites pour des développements privés	**
Renforcer la surveillance et l'application de la réglementation routière	**
Évaluer les répercussions, les coûts et les avantages des routes proposées	**
Interdire toute nouvelle route sur toutes les terres publiques éloignées	**
Restreindre la construction de nouvelles routes sur les terres publiques éloignées	**
Définir l'accès dans les plans d'aménagement des terres	**
Ouvrir à la population toutes les routes sur les terres publiques	*

Protéger les ressources patrimoniales

Questions posées

Selon vous, quels sont les obstacles à la protection des ressources patrimoniales sur les terres du Yukon?

Synthèse des résultats

Manque de connaissances de la part du public (qu'entend-on par « ressource patrimoniale »?)	****
Utilisations des terres en concurrence dans des zones comportant des ressources patrimoniales	****
Manque de respect (ne pas comprendre ce qu'est le patrimoine ou le désir de le protéger)	***
Manque de ressources et de financement de divers gouvernements pour protéger le patrimoine	**
Certaines ressources patrimoniales n'ont pas de désignation les protégeant	**
Manque de sensibilisation ou d'éducation (ressources patrimoniales)	*
Ne pas savoir qui appeler si on trouve quelque chose	*
Pertes dues à l'érosion, aux inondations, aux incendies	*
Domages causés par les VTT	*



Manque d'application des règlements (plusieurs sites sont éloignés et difficiles à surveiller)	*
Manque de règlements	*

Autres commentaires

Questions posées

Quelles autres facettes devrions-nous prendre en considération dans l'élaboration d'une nouvelle loi sur les terres publiques du Yukon? Avez-vous des remarques complémentaires?

Synthèse des résultats

Faire de l'intégrité environnementale la priorité dans toutes les décisions	****
Réduire au minimum le développement dans les aires de nature sauvage, voire les laisser telles quelles	****
Maintenir le droit d'accès public aux terres publiques	****
Garder abordable la tenure des terres pour le logement, le tourisme et l'usage personnel	****
Respecter les droits et valeurs des Premières Nations de même que les ententes définitives qu'elles ont conclues	***
Terminer les plans d'aménagement des terres avant d'entreprendre des développements	***
Créer des zones spéciales, par exemple pour protéger des aires naturelles et les habitats d'espèces sauvages qu'elles constituent	***
Éviter de privatiser les terres publiques pour l'exploitation commerciale privée et par appât du gain	**
Veiller à la santé des espèces sauvages et de leurs habitats	**
Renforcer l'application des règlements	**
Garder les choses simples, ne pas trop réglementer	*
Mettre fin au jalonnement libre de claims miniers et aux demandes de parcelles isolées	*



Analyse approfondie des thèmes

Le territoire et les régions sauvages sont extrêmement importants pour les Yukonnais et les Yukonnaïses

À partir des résultats des consultations, il apparaît clairement que le territoire et la nature, de même que la manière dont ils sont gérés, sont extrêmement importants pour les habitants du Yukon. Pour plusieurs, le territoire se trouve au centre de leur identité en tant que Yukonnais. Le territoire est souvent la raison pour laquelle les gens vivent ici.

Toutefois, d'une personne à l'autre, cette notion peut être comprise différemment :

- Pour les **Premières Nations**, le territoire représente leurs terres ancestrales et la fondation de leurs cultures, de leur mode de vie, de leurs valeurs et de leurs droits.
- Pour la **plupart des Yukonnais et des Yukonnaïses**, le territoire est un lieu pour les loisirs, le camping, la randonnée, l'exploration, la relaxation, l'inspiration, le ressourcement ou la création d'un lien avec la nature.
- Pour les **amateurs de plein air**, c'est un endroit pour faire du bateau, chasser et pêcher.
- Pour les **utilisateurs de VTT**, c'est un lieu pour explorer des endroits non accessibles par les autres véhicules.
- Pour les **explorateurs de l'arrière-pays**, c'est un endroit pour faire l'expérience de la nature vierge dans sa forme la plus pure.
- Pour les **défenseurs de l'environnement**, le territoire remplit des fonctions écosystémiques importantes, comme garder les voies navigables propres, les habitats fauniques intacts et les systèmes forestiers sains. Maintenir ces fonctions est essentiel pour la pérennité des modes de vie locaux et la santé de la planète.

- Pour les **résidents et propriétaires d'entreprise**, c'est un endroit qui regorge de terrains pouvant et devant être disponibles pour le logement, les chalets ou le lotissement commercial.
- Pour les **entrepreneurs**, c'est un endroit où les ressources abondantes peuvent être utilisées pour créer des entreprises privées et renforcer l'économie du Yukon.

Même si le territoire ne peut tout représenter pour tout le monde, son importance pour l'identité yukonnaise ne fait aucun doute. Durant ce processus, plusieurs priorités concernant le territoire et sa gestion, évoquées et soutenues par la majorité de participants, ont émergé. Il sera important de les inclure dans toute future loi sur les terres publiques au Yukon.

Maintenir un environnement sain

Conserver un environnement sain et durable a été désigné comme la plus haute priorité à donner à la nouvelle loi. Toutes les personnes ayant répondu au sondage le reconnaissent. Cette priorité s'articule autour de plusieurs dimensions.

Limiter et encadrer le développement pour éviter qu'il nuise à l'environnement

La plupart des répondants sont d'accord avec cette priorité, particulièrement quand il s'agit de limiter le développement sur les terres publiques éloignées. On se préoccupe surtout de limiter le type et l'intensité du développement pour qu'il respecte la capacité d'accueil du territoire. Il a été noté que la nouvelle loi devrait permettre la création de règlements qui établissent des limites quant aux types et à l'intensité d'utilisation des terres, particulièrement dans les environnements vulnérables ou sensibles. Les répondants ont aussi été nombreux à évoquer la nécessité de mieux surveiller le respect des règlements environnementaux et de mieux les faire appliquer afin de prévenir les dommages au territoire.

Certains membres du milieu des affaires ont reconnu la nécessité de gérer, voire de limiter le développement. Toutefois, ils ont aussi souligné le besoin de permettre

l'aménagement des terres et l'exploitation des ressources de façon adéquate pour renforcer l'économie du secteur privé du territoire.

Un petit nombre de répondants (moins de 5 %) n'étaient pas en accord avec l'ajout de règlements ou de restrictions au développement. Ils étaient d'avis que le gouvernement ne devrait pas réguler de façon excessive, et plutôt laisser les gens tranquilles.

Veiller à la santé des espèces sauvages et de leurs habitats

Cette priorité a été accueillie favorablement à l'unanimité; personne ne s'est montré en sa défaveur. Tous les Yukonnais et Yukonnoises accordent beaucoup d'importance aux espèces sauvages du territoire. On a souligné la nécessité de conserver tous les habitats sauvages importants, y compris les terres humides.

Créer davantage de zones protégées pour gérer adéquatement les habitats importants et les zones particulières

Cette priorité a reçu beaucoup d'appui. Personne ne s'est montré en défaveur. Les participants ont accordé une importance particulière à la définition et à la protection des zones particulières avant leur développement, afin de réduire la possibilité de conflits sur l'utilisation future des terres. Les aires de nature sauvage qui constituent des habitats, par exemple les terres humides, ont été désignées comme des éléments à protéger en priorité.

Plusieurs répondants se sont dits frustrés par la lenteur du gouvernement à protéger de nouvelles zones sur le territoire. Ils ont souligné la nature publique de cette priorité dont il faudrait s'occuper dès que possible.

Garder d'importantes aires de nature sauvage exemptes de routes et d'aménagement

Cette priorité a été mentionnée par plusieurs participants. Personne ne s'est montré en sa défaveur. La nature sauvage est vue comme une caractéristique rare et importante des

terres yukonnaises qui devrait être protégée pour les générations actuelles et futures. Cela est d'autant plus pertinent vu la disparition de plusieurs écosystèmes sauvages ailleurs dans le monde. Plusieurs ont dit que ces zones devraient rester entièrement exemptes de routes ou d'aménagements qui modifient le paysage.

Respect des valeurs et des droits des Premières Nations

Tous les participants consultés ont reconnu la nécessité de respecter les droits et les valeurs des Premières Nations de même que les ententes définitives qu'elles ont conclues. La tenue de consultations constructives avec les gouvernements des Premières Nations pour tout ce qui touche le territoire a reçu un large appui et on considère qu'il s'agit d'un aspect important à incorporer dans la nouvelle loi.

Plusieurs gouvernements des Premières Nations ont évoqué leurs préoccupations et leurs intérêts concernant l'élaboration de la nouvelle loi sur les terres publiques du Yukon. Voici certaines de leurs priorités.

Le respect des droits ancestraux et issus de traités

Les gouvernements des Premières Nations sont d'avis que l'élaboration de la loi doit être cohérente avec l'esprit et la lettre des ententes définitives, qui accordent un rôle durable aux gouvernements des Premières Nations dans la gestion de leurs territoires traditionnels.

Les gouvernements des Premières Nations ont aussi mentionné que la nouvelle loi doit s'harmoniser avec la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (DNUDPA), qui contient des dispositions sur la prise de décision conjointe et le consentement libre, préalable et éclairé sur l'utilisation des territoires traditionnels et des terres visées par un règlement.

Les gouvernements des Premières Nations ont aussi mentionné l'obligation de la Couronne de les consulter lorsqu'elle a « connaissance, concrètement ou par imputation, de l'existence potentielle du droit ou titre ancestral revendiqué et envisage des mesures

susceptibles d'avoir un effet préjudiciable sur celui-ci ». Cette obligation de consultation doit être incorporée à la nouvelle loi.

Collaborer avec les gouvernements des Premières Nations pour élaborer la nouvelle loi

Plusieurs gouvernements des Premières Nations ont souligné le besoin qu'on collabore avec eux pour élaborer la nouvelle loi sur les terres publiques du Yukon. Certains gouvernements des Premières Nations ont l'impression de ne pas avoir été adéquatement renseignés sur l'initiative d'élaboration de la nouvelle loi et ont exprimé le besoin d'une meilleure communication et d'être mieux consultés à ce sujet.

Les gouvernements des Premières Nations ont également fait référence à la nécessité de former un Groupe de travail sur la législation de remplacement en matière de ressources où siègeraient leurs représentants et ceux du gouvernement du Yukon afin de produire des recommandations sur l'élaboration de la loi.

Terminer les plans d'aménagement de concert avec les gouvernements des Premières Nations avant de permettre les développements

La nécessité de terminer les plans régionaux d'utilisation des terres de concert avec les gouvernements des Premières Nations a été désignée comme une priorité par presque tous les répondants issus des Premières Nations. Le but de ces plans est d'orienter les décisions sur l'utilisation des terres sur une base collaborative pour déterminer les zones de développement et de conservation, et de mettre fin à la prise de décisions ponctuelles qui compromettent les options futures. Les réponses insistaient sur le fait que ces plans d'aménagement devraient être terminés avant que tout développement important ou de grande envergure n'ait lieu dans la région.

Plusieurs gouvernements des Premières Nations ont exprimé la nécessité de cartographier les habitats importants, par exemple les terres humides, dans le processus

de planification. Ils ont aussi donné leur appui à la désignation formelle de zones protégées pour les endroits d'une grande valeur culturelle ou écologique.

Les gouvernements des Premières Nations ont noté qu'il serait important que l'évaluation de la capacité d'accueil des terres ainsi que des plans d'eau et des cours d'eau entre dans le processus de planification. Les plans terminés devraient garantir que le développement ou l'intensité d'utilisation des terres dans ces zones soit géré de manière à ne pas dépasser la capacité d'accueil déterminée.

En accord avec le besoin de terminer les plans d'aménagement avant d'approuver des projets de développement, la plupart des gouvernements des Premières Nations se sont opposés au processus actuel de demande de parcelle isolée et sont d'avis qu'il faudrait y mettre fin.

Appuyer la prise de décision en collaboration et en cogestion lorsqu'il est question de gestion des terres

Plusieurs gouvernements des Premières Nations croient que la nouvelle loi devrait incorporer plus efficacement leur consultation et la coopération entre eux et le gouvernement du Yukon pour les décisions sur la gestion des terres qui touche leurs territoires traditionnels. Cette coopération est jugée prioritaire pour garantir que toute décision tienne compte des répercussions potentielles sur les droits et l'utilisation des terres des Premières Nations. Par exemple, des décisions antérieures concernant des sentiers, des routes ou des résidences rurales ont souvent nui à l'utilisation traditionnelle du territoire, les activités de piégeage ou la possibilité de chasser dans certaines zones. Ces éléments ont tous été désignés comme des questions à résoudre.

Étudier et créer différents types de tenures pour différents usages

Plusieurs gouvernements des Premières Nations ont appuyé la création de différents types de tenures convenant à différents usages. La tenure et l'inscription des cabanes traditionnelles autochtones ont été relevées comme un problème important sur lequel se

pencher. On préférerait également que des permis d'utilisation des terres remplacent les fiefs simples accordés aux pourvoyeurs de l'arrière-pays.

Mieux appliquer les règlements sur les terres

Plusieurs gouvernements des Premières Nations ont relevé le besoin d'appliquer plus fermement les règlements existants sur l'utilisation des terres. Beaucoup de préoccupations ont été exprimées par rapport à l'occupation non autorisée du territoire. Parmi les principales préoccupations, on trouvait l'utilisation de claims miniers pour des usages résidentiels, ainsi que la construction et l'utilisation de cabanes non autorisées dans l'arrière-pays. On s'est aussi dit préoccupé par le manque d'application des règlements sanctionnant l'aménagement et l'utilisation de sentiers non autorisés par les utilisateurs de VTT.

Mettre à disposition plus de terres pour le lotissement résidentiel et commercial

Presque tous les répondants ont reconnu le besoin d'ajouter des terres au régime foncier pour la population grandissante du Yukon. Très peu (moins de 5 %) se sont opposés à toute aliénation de terres publiques pour le lotissement résidentiel privé.

Le besoin d'obtenir davantage de permis d'occupation des terres était un point clé pour plusieurs répondants. Beaucoup ont déploré le manque actuel de terres disponibles et perçoivent le processus de distribution du gouvernement comme inadéquat, injuste, coûteux et laborieux. Plusieurs pensent que le gouvernement devrait se presser très sérieusement de rendre disponible un plus grand nombre de terres. Ce sentiment a été exprimé par toutes les collectivités, et non seulement celle de Whitehorse.

Principaux messages :

- La plus haute priorité serait d'offrir davantage de parcelles résidentielles dans toutes les collectivités.
- Davantage de parcelles commerciales doivent aussi être offertes pour soutenir l'économie yukonnaise.

- La demande de parcelle pour résidence secondaire augmente elle aussi.
- Le prix des nouvelles parcelles devrait être abordable.
- Le processus d'attribution devrait être facile à suivre, juste et ouvert à tous.
- Différents types de tenures devraient être étudiés pour répondre à différents besoins, comme ceux des pourvoyeurs en milieu sauvage, des itinéraires de randonnée d'une cabine à l'autre, la location de terres ou les utilisateurs de permis d'occupation.

Terminer les plans d'aménagement régionaux

Plusieurs participants ont souligné le besoin de terminer les plans d'aménagement des terres pour clarifier lesquelles devraient être ouvertes au développement et lesquelles devraient être protégées. Plusieurs participants se sont dits frustrés par la lenteur de l'élaboration des plans d'aménagement régionaux et par l'apparent manque d'enthousiasme du gouvernement pour cette tâche.

Plusieurs ont également noté que les décisions sur l'aménagement du territoire devraient faire partie d'un processus planifié et géré au lieu d'être du cas par cas. Pour cette raison, plusieurs participants ont demandé la fin du régime d'exploration minière en libre accès et du processus de demande de parcelle isolée. Ils ont fait valoir que ces deux processus compromettent l'aménagement futur et créent des conflits avec les autres utilisations des terres.

Plusieurs participants ont signalé que le gouvernement pourrait d'abord répondre à ces préoccupations en respectant ses engagements sur les plans d'aménagement régionaux des terres en vertu des ententes définitives. Ils croient que le gouvernement devrait se mettre rapidement à mener à bien ces plans. Les participants ont souligné l'importance de consulter les gouvernements des Premières Nations, les parties intéressées et tous les membres du public dans le cadre du processus de planification. De cette façon, on pourra tenir compte de tous les points de vue et de toutes les valeurs.

Garantir l'accès égal et équitable aux terres publiques

Tout au long du sondage, beaucoup ont souligné que la nouvelle loi devait donner à tous les membres du public un accès égal et équitable aux terres publiques. Les réponses

mettaient en évidence que le développement privé ne devrait pas restreindre le droit d'accès de la population aux terres publiques.

Cette intervention parle du « droit d'accès » de la population aux terres publiques. Elle ne doit pas être interprétée comme un appui aux infrastructures physiques qui faciliteraient un plus grand accès à une zone en particulier. En fait, plusieurs répondants ont indiqué qu'une grande partie des terres publiques éloignées et des aires de nature sauvage devraient rester exemptes de routes, de sentiers ou d'autres infrastructures qui favoriseraient un plus grand achalandage. Ces zones devraient être accessibles à la population, mais sans que des routes ou des sentiers soient nécessaires.

Renforcer le respect, la surveillance et l'application des règlements sur la gestion des terres

Tout au long du sondage, plusieurs participants se sont dits préoccupés par les lacunes dans le contenu, la surveillance et l'application de la réglementation touchant différentes utilisations et activités sur le territoire.

Occupation non autorisée

Plusieurs participants ont mentionné qu'un certain nombre de claims miniers au Yukon servent principalement à des fins résidentielles et non minières. Il a aussi été noté qu'il y a de nombreuses cabanes et structures construites et utilisées sans autorisation dans l'arrière-pays. De nombreux participants ont appelé à un renforcement des règlements existants sur l'industrie minière et l'utilisation des terres pour remédier à la situation.

Routes et activités liées à l'industrie

Les participants ont noté que certaines routes d'accès liées aux activités industrielles, ainsi que les activités industrielles elles-mêmes, ont causé des dommages à l'environnement et nuï aux espèces sauvages.

Le principal problème des routes industrielles est qu'elles augmentent l'accès par véhicule motorisé à des zones inaccessibles à l'origine. Cela entraîne des répercussions négatives comme l'augmentation de la circulation des VTT hors sentier, la hausse de la pression exercée par la chasse sur les populations de gibier et la perturbation des habitats sauvages. De nombreux participants ont mentionné le besoin de renforcer les règlements et leur application et de se pencher sur la délivrance de permis d'ouverture de routes ainsi que sur la construction, la gestion et la remise en état des routes.

En ce qui concerne les activités industrielles sur les terres, il a été suggéré de surveiller le respect des règlements sur l'utilisation des terres et de les faire appliquer de manière plus stricte les.

Utilisation des VTT

Pour de nombreux participants, les problèmes causés par les VTT représentent une préoccupation prioritaire dans la gestion des terres. On se dit préoccupé par la circulation sur les sentiers et hors sentier, l'aménagement illégal de sentiers, la chasse abusive, la perte d'habitat, la perturbation causée aux espèces sauvages, la fragmentation des habitats, la perte de la nature sauvage et la détérioration de la surface du sol sur les sentiers et hors sentiers.

Selon les résultats de la consultation, plusieurs participants trouvent que les règlements actuels sur les véhicules hors route sont soit inadéquats, soit trop peu appliqués, soit trop complexes et difficiles à mettre en place.

De nombreux participants ont noté le besoin urgent de renforcer le contenu et l'application des règlements sur l'utilisation des VTT en sentier comme hors sentier. Plusieurs participants ont demandé que les VTT soient utilisés sur les sentiers désignés seulement. Plusieurs ont également demandé l'interdiction complète des VTT dans les zones alpines et les aires de nature sauvage.

Prochaines étapes

Le travail de refonte de la législation sur les terres publiques est mené par le gouvernement du Yukon en étroite collaboration avec les Premières Nations du territoire, les gouvernements autochtones transfrontaliers et le Conseil des Premières Nations du Yukon au moyen d'un comité directeur intergouvernemental. D'autres consultations publiques auront lieu une fois que le comité directeur aura formulé des approches possibles pour encadrer la nouvelle loi sur les terres.

Annexe 1

Nombre de réponses au sondage en ligne par lieu de résidence

Lieu de résidence	Nombre de répondants
Whitehorse	113
Périphérie de Whitehorse	15
Dawson	14
Haines Junction	8
Carcross et Tagish	5
Mount Lorne	5
Marsh Lake	4
Watson Lake	3
Faro	1
Keno	1
Ross River	1
Mayo	1
Non déclaré	11
Total	182